



Les 3^{èmes} Journées Scientifiques Internationales sur
l'Entrepreneuriat
Thème :
Opportunités et Limites du Business Plan:
L'idée, l'élaboration et la mise en œuvre
Biskra le 17/18/19 d'avril 2012



« Les entraves à l'entrepreneuriat privé industriel en Algérie : cas de la
wilaya de Tizi-Ouzou »

Nom & Prénom MOKRANE Ali

Grade Maitre-assistant classe A

Université Université Mouloud Mammeri
de Tizi Ouzou

N° Téléphone: 0550 973 364

Nom & Prénom BATACHE Abderrahmane

Grade Maitre-assistant classe A

Université Université Mouloud Mammeri
de Tizi Ouzou

N° Téléphone 0551 041 215

Email: abder_aze@yahoo.fr



INTRODUCTION

Globalement, nous pouvons dire que depuis des décennies, de nombreux efforts ont été consentis par la sphère publique, en vue d'asseoir un véritable tissu industriel, pouvant répondre aux besoins de l'économie algérienne et permettant ainsi le décollage économique. Néanmoins, en dépit des différents plans de développement et des ressources allouées, l'industrie algérienne demeure encore dans un état de léthargie.

Dans ce cadre, le schéma directeur du déploiement spatial industriel envisagé par les autorités publiques, traduit à notre sens la volonté de régénérer l'industrie algérienne longtemps en crise, suite notamment aux différents plans d'ajustements¹. En effet, ce schéma directeur, nous semble-t-il, est assez bien ficelé, articulé et très ambitieux, eu égard à la richesse de ses choix stratégiques.

Cependant, s'agissant du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, le schéma directeur du déploiement spatial industriel doit tenir compte du fait que les opportunités d'investissement qui existent dans la wilaya de Tizi-Ouzou, n'ont pas encore suscité une véritable dynamique industrielle.

L'économie de marché, a rapidement permis de révéler l'importance des potentialités et richesses non exploitées dans la wilaya de Tizi-Ouzouⁱⁱ. Cependant, la wilaya en dépit des possibilités certaines qu'elle offre, n'arrive pas à capter l'intérêt, voire la volonté d'entreprendre des investisseurs potentiels et de ce fait, à juguler leurs multiples hésitations. En effet, un nombre important d'entre eux, se rétracte ou se désiste pour aller investir ailleurs.

Cette situation paradoxale de la wilaya de Tizi-Ouzou, s'expliquerait essentiellement par un milieu socio-économique peu organisé, peu porteur, non qualifié et inapte à susciter une véritable dynamique entrepreneuriale. En effet, il apparaît nettement que les acteurs locaux sont incapables de mettre en valeur les potentialités et opportunités, économiques spécifiques, faute d'organisation, de réflexion et d'outils spécifiques.

Notre travail comprend deux sections : une première section portera sur les contraintes globales des entrepreneurs privés en Algérie. Une seconde section analysera les entraves à l'entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, à travers les résultats d'une enquête que nous avons réalisé en 2004, auprès d'un échantillon de 80 entrepreneurs privés industriels de la région.





Section 1 : Les principales contraintes des entrepreneurs privées

Avant les réformes économiques entreprises par l'Algérie, l'émergence des entreprises privées, était contrainte par les facteurs institutionnels. Maintenant, la création des entreprises est principalement contrainte par les facteurs économiques.

Globalement, les PME privées algériennes sont soumises aux contraintes suivantes: ⁱⁱⁱ

1.1. Les contraintes courantes pour la création et l'expansion des PME

Parmi les contraintes les plus significatives, on peut citer :^{iv}

- l'insuffisante visibilité de l'activité économique, compte tenu des multiples interventions effectuées au niveau de la réglementation ;
- l'absence d'une politique de formation en direction des dirigeants et du personnel des entreprises privées ;
- les difficultés d'accéder à la propriété foncière en particulier dans les zones dites industrielles ;
- la pression fiscale et les charges sociales ;
- l'incohérence de la tarification douanière pénalisant la fonction production au profit du commercial ;
- la complexité et l'ambiguïté des textes à caractère législatif et réglementaire ;
- la méconnaissance des mécanismes bancaires et financiers.

De plus, les structures d'assistance, de soutien et de conseil sont inefficaces : en Algérie, un grand nombre d'organisations comme les chambres de commerce et d'industrie, les associations professionnelles, les agences relevant de l'Etat assurent traditionnellement l'assistance, l'aide et le conseil aux entrepreneurs. Or, il est symptomatique que l'efficacité de ces organisations dans ces domaines est presque nulle, hormis, l'action remarquable de quelques individualités éprises de réussite.

Enfin, il faut savoir que l'environnement administratif de l'entreprise est inadapté : l'environnement institutionnel présente certes des points forts, grâce aux différentes « aides » à la création d'entreprises, mais la complexité et la lenteur des procédures administratives qui le caractérisent, sont franchement « rédhibitoires ». Selon certains points





de vue, l'Algérie continue à cheminer deux réalités contradictoires : une issue du discours officiel et faite de grandes décisions encourageant sans ambiguïté l'investissement, y compris dans les secteurs jusque là fermés et l'autre, reflétant les pratiques du terrain truffé d'obstacles qui découragent les meilleures volontés.

1.2. La problématique de l'investissement en Algérie

D'une façon générale, même si en matière d'opportunités d'investissement, le marché algérien reste très attractif, l'instabilité du cadre juridique et réglementaire n'incite, ni les étrangers, ni les nationaux à prendre le risque d'investir.

Plus précisément, l'investissement productif subit le poids de l'administration durant la phase « création du projet », l'investisseur subit la lourdeur de cet appareil, dont le mode de fonctionnement reflète les caractéristiques d'un environnement peu flexible : lenteur des procédures, complexité des circuits, interprétation étroite des textes, insuffisance de la formation des agents, insuffisance de l'information pour la phase « constitution de la société ». Il y a lieu de noter que, les procédures sont souvent longues, certaines formalités administratives et notariales, sont assez contraignantes du fait que trop de documents, faisant parfois un double emploi sont exigés.

A titre d'exemple, l'acquisition d'un registre du commerce est longue et fastidieuse et demande plus de dix huit documents eux-mêmes difficiles à obtenir. Les procédures douanières sont complexes et d'une manière générale le sens du service public a été fortement altéré. On estime à trois mois l'accomplissement des formalités administratives liées à la constitution d'une société. Les délais moyens de démarrage d'un projet en Algérie sont de l'ordre de 5 ans selon le CACI, de 2 ans selon l'investisseur (avec le concours d'un expert-conseil).

1.3. La question particulière du foncier industriel

Le processus de libéralisation du foncier engagé depuis plusieurs années déjà, n'a pas encore permis de lever les obstacles. Le foncier demeure un domaine complexe, régi par un grand nombre de textes et de multiples intervenants sans pouvoir de décision réel. Le foncier reste, en fait, otage de la multitude d'organismes et d'institutions qui se sont surajoutés au





fil du temps. L'investisseur se trouve face à une multitude d'institutions (ANDI, Agence foncière locale et CALPI) qui ont montré leurs limites à travers l'absence relative :

- du pouvoir décisionnel sur l'affectation d'un terrain ;
- de la disponibilité de terrains industriels ;
- de la gestion des espaces industriels.

Pourtant, en théorie les mécanismes semblent bien ajustés et il apparaît à première vue qu'il suffit de déposer au niveau du CALPI, ou actuellement du Guichet Unique au niveau de chaque wilaya, un dossier d'investissement pour se voir attribuer un terrain industriel. En fait, les choses sont beaucoup plus compliquées. Les obstacles bureaucratiques sembleraient constituer le principal rempart, sur lequel vient se brider la volonté de l'investisseur dans la PME-PMI.

1.3.1. Le cas des zones industrielles

Sur les 72 zones industrielles qui existent en Algérie, la majorité d'entre-elles connaissent des situations très problématiques, en raison du mode de gestion qui est exercé (instabilité des gestionnaires, caractère administratif des établissements de gestion, manque de moyens financiers...).

De même, il existe encore de nombreuses contraintes en matière d'aménagement et de régularisation des titres de propriétés au niveau des zones industrielles. Le processus de régularisation butent sur des obstacles multiples notamment les désaccords sur le prix de cession, le comportement spéculatif, l'origine de propriété.

Ces problèmes génèrent des situations conflictuelles dans la gestion des zones industrielles, tels que l'insuffisance de prestations des gestionnaires, le non-paiement des redevances par les utilisateurs d'espaces, etc.

De plus, la majorité des infrastructures situées dans les zones industrielles, a subi les effets d'une obsolescence. Face à l'ouverture du pays à l'économie de marché, et suite à un accroissement des intentions d'investir, les zones industrielles, en général, se sont avérées incapables de répondre normalement aux très fortes sollicitations exprimées, notamment celles relatives à l'accès au foncier industriel.





1.3.2. Le cas des zones d'activités

La situation des zones d'activités est aussi problématique que celle des zones industrielles, à cause notamment de leur faible taux d'occupation et leur aménagement insuffisant. Le faible taux d'occupation est le résultat de la conjugaison de plusieurs facteurs, en particulier l'état de viabilisation des zones, la localisation de la zone, le prix de cession appliqué lors de la régularisation du titre de propriété, la sécurité, etc.

1.4. Les contraintes de fonctionnement

Les PME privées subissent l'ensemble des contraintes sur lesquelles se heurte toute l'activité économique nationale, mais avec beaucoup plus d'intensité, compte tenu de sa vulnérabilité ; ces contraintes sont grosso modo les suivantes :

1.4.1. Le financement de l'exploitation des PME

Les différentes réformes notamment, dans le cadre de la loi de 1990 sur la monnaie et le crédit, ont eu des impacts peu significatifs sur l'investissement. Les relations banques-entreprises, sont souvent caractérisées par une incompréhension mutuelle :

- d'un côté, les banques reprochent à ces entreprises la faiblesse de leur organisation, de leur gestion et de leur manque de transparence ;
- de l'autre côté, les entreprises reprochent aux banques, leur peu d'intérêt pour la PME et l'absence de structure spécifique d'accueil, de traitement et d'instrument de financement.

D'une façon générale, les difficultés liées au financement se situent au niveau :

- de l'accès au crédit auprès des banques pour couvrir les besoins de fonctionnement et d'investissement (les conditions d'accès au crédit difficiles quand elles existent) ;
- du mode d'organisation bancaire, qui se distingue par un pouvoir décisionnel centralisé et concentré dans la capitale ;
- de l'absence d'institutions financières spécialisées et de produits de financement (leasing, gestion du risque de change...) ;
- des procédures d'exécution des virements de fonds souvent trop longues.





De plus, il convient de dire que les entrepreneurs privés sont souvent sans instruments de financement et de garanties appropriées en référence au fait que :

- les terrains d'assiettes pour les nouveaux investissements, ne sont pas assortis d'actes de propriétés définitifs, ce qui ne permet pas de les considérer comme des garanties fiables et juridiquement valides ;
- les études de faisabilité ainsi que les dossiers de redressement ou d'expansion des entreprises privées, sont parfois insuffisamment mûrées et ne fournissent pas l'éclairage utile et une maîtrise suffisante des perspectives d'évolution des entreprises au sein d'un marché concurrentiel ouvert ;
- dans beaucoup d'entreprises, le niveau d'endettement a atteint des seuils inacceptables ; les capitaux propres et/ou le niveau d'autofinancement demeurent faibles. Ainsi, souvent les banques ont la conviction, voire la certitude que le partage des risques entre les banques et les propriétaires n'est pas équitable et n'est pas conforme aux règles d'orthodoxie financière ;
- Les garanties offertes par les opérateurs privés aux banques sont souvent de nature immobilière, y compris d'ailleurs des propriétés à vocation d'habitation et hormis les problèmes rattachés à la validité juridique des titres de propriété, ces garanties ne peuvent être considérées que comme des éléments dissuasifs opposables en cas d'insolvabilité ;
- Les niveaux de recouvrement des crédits consentis ne correspondent pas, dans beaucoup de cas, aux engagements contractuels pris par l'entrepreneur. D'ailleurs, un certain nombre d'opérateurs, y compris les entreprises bénéficiant des dispositifs « ANSEJ », ont des difficultés à faire face aux échéances de remboursement.

1.4.2. La fiscalité et les charges sociales

La fiscalité et les charges sociales sont jugées assez contraignantes, cette catégorie de contraintes se manifeste essentiellement au niveau :

- du taux d'imposition du bénéfice réinvesti considéré par les professionnels assez élevé ;
- de l'application de la taxe spécifique additionnelle sur la production nationale ;





- des cotisations patronales et versement forfaitaire, qui pèsent lourdement sur l'exploitation des entreprises.

1.4.3. L'encadrement du marché national

Au plan de l'encadrement du marché national, placé dans un environnement concurrentiel de plus en plus exacerbé par une politique d'ouverture non maîtrisée, le marché algérien se caractérise à l'heure actuelle par un manque de cohérence et de coordination au niveau de son organisation, son animation, sa régulation et son contrôle de la part des différentes instances publiques concernées (douanes, fiscalité, métrologie, normes de qualité, propriété industrielle, certification...).

1.4.4. La mise à niveau et la compétitivité

Globalement, les contraintes liées à la mise à niveau et à la compétitivité, concernent aussi bien le niveau technique et technologique que le niveau organisationnel et managérial de l'entreprise.

1.4.5. Le domaine technique

Sur le plan technique, les contraintes sont souvent liées à la vétusté ou à la désuétude des équipements et des processus de production et parfois des produits fabriqués. Tandis que sur le plan organisationnel, elles ont trait essentiellement à certains réflexes et pratiques hérités de la période de l'économie planifiée.

1.4.6. Le partenariat

La méconnaissance ou l'insuffisance de mécanismes favorisant le partenariat, l'absence d'informations fiables, les difficultés d'accès aux systèmes des normes et enfin l'impossibilité d'accéder pour certaines PME privées à d'autres marchés, ne favorisent pas la réalisation d'un partenariat entre différentes entreprises.

Section 2 : Les facteurs entravant l'entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou

Les opportunités d'investissement dans la wilaya de Tizi-Ouzou, sont aujourd'hui une réalité sans contraire. Les possibilités sont illimitées en matière de créneaux d'affaires. Cependant, la wilaya se caractérise par de nombreux contrastes et contradictions^v. En effet, dotée de bonnes infrastructures, de potentialités humaines en formation et en savoir-faire, de





ressources financières, d'une bonne tradition en matière d'initiatives entrepreneuriales, elle se trouve en panne d'imagination pour faire face au problème du chômage, à travers notamment la promotion de l'entrepreneuriat privé régional et local^{vi}.

Ainsi, les opportunités d'affaires qui existent dans la wilaya de Tizi-Ouzou, n'ont pas encore suscité une véritable dynamique entrepreneuriale. Cette situation paradoxale de l'entrepreneuriat privé, pourrait s'expliquer en partie, par la présence d'un certain nombre d'obstacles économiques et institutionnels, qui entravent son bon fonctionnement. En effet, nous avons constaté à travers notre enquête que les entrepreneurs privés de la wilaya, sont soumis à plusieurs contraintes. Les principaux obstacles de l'entrepreneuriat privé, tels qu'ils sont perçus par les entrepreneurs eux-mêmes, sont résumés dans le tableau suivant : Cette situation paradoxale du secteur industriel dans la wilaya, pourrait s'expliquer en partie, par la présence d'un certain nombre d'obstacles économiques et institutionnels, qui entravent son bon fonctionnement. En effet, les P.M.E. privées industrielles de la wilaya, sont soumises à plusieurs contraintes. Celles-ci concernent notamment :

Tableau n° 01 : Répartition des entrepreneurs enquêtés selon les contraintes auxquelles, ils sont soumis

Types de contraintes	Fréquences des thèmes	%
Les lenteurs administratives et les contraintes réglementaires	70	87,50
La fiscalité et les charges sociales	50	62,50
Les sources de financement	43	53,75
La concurrence déloyale et l'informel	43	53,75
Le foncier industriel	42	52,50
L'accès à l'information économique et technique	38	47,50
L'approvisionnement en matières premières	15	18,75
L'écoulement des produits	12	15

Source: Notre enquête « Entrepreneurs privés de la wilaya de Tizi-Ouzou », juillet, août, septembre, octobre, 2004.





Le tableau ci-dessus, montre que par ordre décroissant d'importance, les contraintes les plus significatives que rencontre l'entrepreneur privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, sont les suivantes :

1. Les lenteurs administratives et les contraintes réglementaires (87,50 %) : complexité et lenteur des procédures administratives qui caractérisent l'environnement institutionnel ; ambiguïté des textes à caractère législatif et réglementaire. Ainsi, l'entrepreneur subit le poids d'une administration généralement peu flexible et qui se trouve aujourd'hui, largement en deçà de la fonction régulatrice qui devrait être la sienne dans l'économie de marché.

2. La fiscalité et les charges sociales (62,50 %) : le poids de la fiscalité et des charges sociales, est souvent présenté par les entrepreneurs enquêtés, comme une contrainte sérieuse limitant la marge de manœuvre des entreprises et leur capacité à s'adapter aux fluctuations du marché.

3. Les sources de financement (53,75 %) : là aussi, nous retrouvons une réalité, puisque souvent nous entendons la critique que les banques sont trop rigides et que le système bancaire algérien, n'est pas assez tourné vers les PME privées industrielles.

4. La concurrence déloyale et l'informel (53,75 %) : les entrepreneurs privés, subissent plusieurs formes de concurrence déloyale, face au commerce et à l'emploi informels, qui tendent à se développer de manière irrationnelle, depuis de nombreuses années sur l'ensemble de la wilaya de Tizi-Ouzou.

5. Le foncier industriel (52,50 %) : la difficulté d'accéder à la propriété foncière ; les zones d'activités, sont souvent non opérationnelles.

6. L'accès à l'information économique et technique (47,50 %) : l'insuffisance de l'information pour les différentes phases du processus entrepreneurial (notamment durant le démarrage de l'entreprise).

7. L'approvisionnement en matières premières (18,75 %) : certains secteurs d'activité, souffrent encore d'un manque de matières premières.

8. L'écoulement des produits (15 %) : avec l'ouverture de l'économie nationale, certains entrepreneurs rencontrent des problèmes de débouchés.

Ainsi, d'une façon générale, nous pouvons dire que les contraintes qui affectent l'entrepreneur privé local, sont essentiellement d'ordre institutionnel et réglementaire. Elles tiennent davantage au modèle institutionnel encadrant l'acte d'entreprendre (le processus de gestion d'un dossier d'investissement est dispersé entre plusieurs institutions, chacune travaillant à son rythme).





Le poids de l'environnement institutionnel, se ressent surtout durant la phase de la création de l'entreprise. A ce titre, selon les résultats de notre enquête, 24,39 % des entrepreneurs qui ont créé leur entreprise après 1993, ont mis entre 1 et 2 ans, avant de voir leur projet se concrétiser. 34,14 % d'entre eux, ont travaillé entre 2 et 3 ans à leur projet de création, alors que 21,92 %, ont travaillé plus de 3 ans (parfois jusqu'à 6 ans). Seulement 19,51 % des entrepreneurs, ont mis moins d'un an de préparation, ce qui confirme que lancer une entreprise dans la wilaya de Tizi-Ouzou, est un processus rigoureux, exigeant de la patience.

Face aux facteurs inhibiteurs, qui proviennent pour l'essentiel du milieu institutionnel, les structures publiques d'appui à l'entrepreneuriat local, sont quasiment absentes, lentes et inadaptées. Dans ce cadre, d'après les éléments de notre enquête, 95,94 % des entrepreneurs, affirment que les organismes et institutions publics, ne les aident pas suffisamment.

En fait, la plupart des entrepreneurs enquêtés, exigent surtout la souplesse de l'administration et la lutte contre la bureaucratie (48,14 %); les facilités d'accès aux ressources financières et une meilleure implication des banques (29,62 %). Ils attendent aussi, que les institutions publiques nationales et locales, engagent les actions suivantes: facilités d'accès au foncier industriel et aux terrains (12,96 %), allègement de la fiscalité et des charges sociales (12,96 %), lutte contre la concurrence déloyale, le marché informel et la contrefaçon (11,11 %), viabilisation et aménagement des zones d'activités (11,11 %), informations et banques de données sur les marchés, assistance et conseils en investissement (11,11 %), lutte contre les problèmes d'approvisionnement en matières premières et aides à l'importation (5,55 %), aides en matière de formation (5,55 %), meilleure implication de l'Etat dans son rôle de régulateur (5,55 %), aides à l'écoulement des produits et facilités des procédures douanières à l'exportation (3,70 %).

Signalons enfin, que globalement, l'environnement des affaires dans la wilaya de Tizi-Ouzou, n'est guère apprécié par les entrepreneurs. En effet, à la question visant à savoir, si la wilaya de Tizi-Ouzou offre-t-elle un environnement favorable à l'investissement, 76,62 % des entrepreneurs enquêtés, ont donné une réponse négative.

Plus précisément, « il n'existe aucune démarche ou orientation cohérente, efficace et performante, préétablie de l'entrepreneuriat privé dans la wilaya de Tizi-Ouzou, qui tiendrait compte de ses potentialités et opportunités économiques spécifiques »^{vii}. Par conséquent, on assiste à la mise en place de pratiques d'intervention ponctuelles et volontaristes, sans relations entre elles, décidées sous la pression des événements et correspondant beaucoup plus à la





gestion courante de la crise, qu'à la mise en place d'un projet ambitieux, bien pensé et réalisé après concertation féconde et accord par l'ensemble des acteurs du milieu.

A ce titre, le problème de la gestion du foncier industriel, met en lumière toute la difficulté de l'économie locale à retrouver ses équilibres^{viii}. En effet, le comité d'assistance, de localisation et de promotion de l'investissement (CALPI), a pu faciliter à la fois, l'identification des interlocuteurs et les possibilités d'accès à l'attribution de terrains, mais il n'a apporté aucune solution aux problèmes de la gestion du foncier industriel (faibles niveaux de viabilisation, coûts d'aménagement très lourds, retards dans la création d'externalités nécessaires à l'investissement)^{ix}. De ce fait, entre les intentions de projets enregistrés auprès du CALPI et ceux mis en œuvre sur le terrain, le décalage ou l'écart reste important et ce, en dépit des efforts accomplis par l'Office de Promotion de l'Investissement (actuellement Société de Gestion Immobilière)^x, pour assainir la situation des zones d'activités. En fait, les investisseurs sont obligés de composer avec un environnement institutionnel très hostile et une administration, qui ne permet nullement le respect des délais.

L'analyse des dispositifs de promotion de l'entrepreneuriat en micro-entreprises (ANSEJ^{xi}, CNAC^{xii}) dans la wilaya de Tizi-Ouzou, permet toutefois de nuancer notre jugement général, puisque le bilan de ceux-ci, met en évidence la création d'un nombre notable de micro-activités, ce qui donne à la wilaya une place appréciable à l'échelle nationale.

S'agissant enfin des initiatives locales de soutien à l'entrepreneuriat privé, c'est à dire, celles qui sont engagées par les acteurs locaux (collectivités locales, chambre de commerce et d'industrie, banques, université, associations diverses...), il convient de dire, qu'à défaut de projet réel de développement local, celles-ci sont presque inexistantes dans la wilaya de Tizi-Ouzou. En effet, hormis quelques actions ponctuelles, la promotion de l'entrepreneuriat privé régional et local, ne représente guère une priorité pour les acteurs locaux (notamment les municipalités).





CONCLUSION

On attend que les institutions publiques nationales et locales, engagent des actions concrètes en matière de promotion de l'entrepreneuriat privé, entre autres: facilités d'accès au foncier industriel et aux terrains , allègement de la fiscalité et des charges sociales , lutte contre la concurrence déloyale, le marché informel et la contrefaçon , viabilisation et aménagement des zones d'activités , informations et banques de données sur les marchés, assistance et conseils en investissement , lutte contre les problèmes d'approvisionnement en matières premières et aides à l'importation , aides en matière de formation , accès des P.M.E. aux nouvelles technologies de l'information , meilleure implication de l'Etat dans son rôle de régulateur , aides à l'écoulement des produits et facilités des procédures douanières à l'exportation .

De surcroit, le schéma directeur du déploiement spatial industriel doit prendre en considération les particularités de la wilaya de Tizi-Ouzou en termes de déterminismes géographiques et physiques, de données spatiales et socio-économiques, de ressources matérielles et immatérielles dont dispose la wilaya, de savoir-faire spécifiques locaux. A cela il convient d'ajouter les traditions industrielles et comportements entrepreneuriaux locaux.

En somme, il ya lieu de retenir que le développement de l'entrepreneuriat doit faire participer tous les acteurs et institutions concernés et notamment, l'Etat, les collectivités territoriales, les organismes financiers, les institutions d'appui aux micro-entreprises, les associations professionnelles, l'université, etc. Cette démarche globale nécessite à notre sens, la mise en place d'un certain nombre d'institutions de coordination, susceptibles de créer des synergies, des complémentarités et des interactions entre les différents acteurs concernés par le développement industriel dans la wilaya de Tizi-Ouzou.

La promotion de l'entrepreneuriat privé dans ce sens, passe par des actions et structures spécifiques. Elle ne peut être le fait d'une structure seule. Elle implique une prise en charge de tous les aspects économiques, techniques et financiers, par l'ensemble des acteurs concernés par le développement économique (Etat, collectivités locales, entrepreneurs, banques, universités, chambres consulaires, associations diverses...). C'est un effort collectif, qui peut se concrétiser dans un cadre organisationnel et stratégique de concertation.





Les marges

- BEDRANI S.: « Nouveaux entrepreneurs dans la transition à l'économie de marché : les entrepreneurs ruraux ». In les cahiers du CREAD, n°40, 2^{ème} trimestre 1997.
- BOUGUERMOUH A., BOUTELDJA O. : « Les entraves au développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou », CENEAP, janvier 1994.
- BOUYACOUB A.: « Les nouveaux entrepreneurs en Algérie en période de transition: la dimension transnationale ». In les cahiers du CREAD, n°40, 2^{ème} trimestre 1997.
- BOUZIDI A.: « Pour une approche économique du secteur privé en Algérie ». In revue du CENEAP, n°2, juin 1985.
- LIABES D. : « Une approche strictement économique du secteur privé en Algérie est-elle possible ? ». In revue du CENEAP, n°02, juin 1985.
- LIABES D. : « Qu'est ce qu'entreprendre ? Eléments pour une sociologie des espaces productifs ». In les cahiers du CREAD, n°11, 3^{ème} trimestre 1987.
- OUSSALEM M.O. : « Entrepreneuriat privé et développement local. Eléments d'analyse à partir du cas de Tizi-Ouzou », Insaniyat, n°16, janvier – avril 2002.
- Tessa Ahmed, Mokrane Ali : « Eléments d'évaluation de la problématique du foncier industriel en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, revue d'économie et de statistique appliquée, n°14, INPS d'Alger, deuxième semestre 2010.
- Mokrane Ali: « Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de Magister en Sciences Economiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Juillet 2006.
- « O.P.I. un instrument au service de l'investissement », O.P.I., Tizi-Ouzou, 2004.
- « Tizi-Ouzou : une wilaya, des potentialités, des opportunités », Office de Promotion de l'Investissement (O.P.I.), Tizi-Ouzou, 2004.
- Documents de la CNAC, CATI de Tizi-Ouzou, 2004.
- Documents micro-entreprise – ANSEJ.
- Agence Nationale d'Aménagement du territoire : « schéma d'aménagement du territoire 2000-2025 », Alger 2008.
- Situation des zones d'activités de l'O.P.I., réunion de l'observatoire du 02.04.2009.





-Conseil National Economique et Social : « Pour une politique de développement de la P.M.E. en Algérie », projet de rapport, 20^{ème} session plénière, Alger, juin 2002.

-Rapport Bilan d'évaluation des programmes et actions de développement de la wilaya, wilaya de Tizi-Ouzou, décembre 2002.

-« Rapport d'évaluation de l'activité de l'Observatoire et du CALPI dans la prise en charge de l'investissement privé au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », wilaya de Tizi-Ouzou, secrétariat général, données au 31/12/2002.

ⁱ Agence Nationale d'Aménagement du territoire : « schéma d'aménagement du territoire 2000-2025 », Alger 2008.

ⁱⁱ « Tizi-Ouzou : une wilaya, des potentialités, des opportunités », Office de Promotion de l'Investissement (O.P.I.), Tizi-Ouzou, 2004.

ⁱⁱⁱ Mokrane Ali: « Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de Magister en Sciences Economiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Juillet 2006.

^{iv} Conseil National Economique et Social : « Pour une politique de développement de la P.M.E. en Algérie », projet de rapport, 20^{ème} session plénière, Alger, juin 2002, pp.27-38.

^v Rapport Bilan d'évaluation des programmes et actions de développement de la wilaya, wilaya de Tizi-Ouzou, décembre 2002.

^{vi} Bouguermouh A., Bouteldja O. : « Les entraves au développement local dans la wilaya de Tizi-Ouzou », CENEAP, janvier 1994.

^{vii} Mokrane Ali: « Entrepreneurs et milieu entrepreneurial : éléments d'analyse à partir du cas de la wilaya de Tizi-Ouzou », Mémoire de Magister en Sciences Economiques, Université Mouloud Mammeri de Tizi-Ouzou, Juillet 2006.

^{viii} Tessa Ahmed, Mokrane Ali : « Eléments d'évaluation de la problématique du foncier industriel en Algérie : cas de la wilaya de Tizi-Ouzou, revue d'économie et de statistique appliquée, n°14, INPS d'Alger, deuxième semestre 2010.

^{ix} Cf. « Rapport d'évaluation de l'activité de l'Observatoire et du CALPI dans la prise en charge de l'investissement privé au niveau de la wilaya de Tizi-Ouzou », wilaya de Tizi-Ouzou, secrétariat général, données au 31/12/2002.

^x Situation des zones d'activités de l'O.P.I., réunion de l'observatoire du 02.04.2009.

^{xi} Documents micro-entreprise – ANSEJ

^{xiii} Documents de la CNAC, CATI de Tizi-Ouzou, 2004.

